

# AVIS DE CONSULTATION

**préalable à la signature de l'arrêté préfectoral relatif à des mesures de surveillance de la tuberculose bovine dans l'espèce blaireau (*Meles meles*) ainsi qu'à des mesures pour la maîtrise de cette maladie dans les secteurs où des animaux infectés sont mis en évidence.**

Au titre de l'article L120-1 du code de l'environnement, la direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Côte-d'Or organise une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral définissant des mesures de régulation dans l'espèce blaireau, dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine.

**La consultation est ouverte du 06 juillet au 27 juillet 2016**

Les documents peuvent être consultés à l'adresse électronique suivante :  
<http://www.cote-dor.gouv.fr>

Les observations sont à retourner avant le 27 juillet 2016:

- par voie électronique à l'adresse suivante:

[ddpp-spa@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddpp-spa@cote-dor.gouv.fr)

- par courrier à l'adresse suivante:

Direction départementale de la protection des populations de la Côte d'Or

Service Santé Protection Animales Végétales et Environnement

57, rue de Mulhouse

BP 53317

21 033 DIJON CEDEX

en indiquant clairement le titre de la consultation dans l'objet du message ou du courrier.

Au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations du public ainsi que les motifs de la décision seront mis en ligne sur le site internet :

<http://www.cote-dor.gouv.fr>